

Le Cheminot de France

Nouvelle édition

N° 25 janvier fév. mars 2011 (1,60 €)

Journal de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires

**LA CFDT VOUS SOUTIEN
DANS VOTRE TRAVAIL !**



Le 24 mars 2011, votez

Cf_dt
fgte Cheminots

Wingz

Le 24 mars, je m'exprime...



... Je vote ...



... Je me rends ...



Sommaire

• Edito

- Le Jeudi 24 mars 2011, nous irons tous voter CFDT !

- Délégués du personnel : Bâtir ensemble des nouveaux droits

- Comité d'entreprise : Activités sociales : bougez avec la CFDT !

- Le jeudi 24 mars 2011, je vote grâce au scrutin électronique, par correspondance, ou en passant par l'isoloir

- Politique salariale et notations, double peine pour les cheminots

- Modification radicale dans les pratiques de la notation

- Il n'existe malheureusement pas d'antidote contre les pertes de mémoire

P 2

P 3

P 4-5

P 6-9

P 10-12

P 13

P 14

P 15



Elections professionnelles du 24 mars 2011 :

La dernière ligne droite !

Quand vous lirez ces quelques lignes, il restera peu de jours avant la date cruciale du 24 mars 2011.

L'ensemble des cheminots est invité à voter aux élections professionnelles et donc, à décider de la représentation et du type de syndicalisme qu'il souhaite.

La loi sur la représentativité de 2008 a transformé le paysage syndical dans notre entreprise. Des 8 organisations syndicales, seules 4 sont représentatives nationalement depuis les élections de 2009.

Nos collègues de la FGAC avaient rejoint la CFDT avant ce scrutin et ainsi aidé l'ensemble de la CFDT à passer la barre fatidique des 10%. Depuis, de nombreux militants et adhérents de toutes O.S ont emboîté le pas et sont venus grossir nos rangs. L'image de la CFDT cheminots d'un syndicalisme de négociation, mais n'excluant pas le conflit quand c'est nécessaire, renforcée par celle de notre confédération pendant le conflit des retraites de 2010, n'y est sans doute pas étrangère.

Ce renforcement militant est un signe encourageant pour le scrutin à venir. Nous déposerons plus de listes DP qu'aux dernières élections, les cheminots auront donc un choix pluraliste. Pour autant, le succès qui se dessine n'est pas encore acquis. A nous de les inciter à voter pour la CFDT.

Pas une voix d'adhérent ne doit manquer, chaque adhérent doit inviter ses collègues à voter, c'est notre 1^{er} combat : lutter contre l'abstention. Notre 2^{ème} combat, c'est le bon vote, le seul efficace. La CFDT point barre !

Rappelez à vos collègues la campagne pétition pour les Chèques Vacances dans tous les CE et dites leur : pour que la CFDT puisse le faire, il faut des élus CFDT. Sans élus CFDT, pas de Chèques Vacances ! C'est aussi simple que ça. Appuyez là où ça fait mal : le porte-monnaie.

Rappelez-leur qu'en 2010, ils ont perdu 90 € d'augmentation de la prime de travail et que, d'ores et déjà, avant toute négociation salariale, la perte pour 2011 est de 130 €.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la CGT, ne voulant pas se «contenter» d'un plat de lentilles, et SUD refusant «l'aumône» de la Direction, en ne signant pas la proposition d'accord salarial de 2010 n'ont pas permis aux cheminots de bénéficier de ces augmentations en sommes uniformes.

Qui dans cette période de crise peut se permettre de faire perdre du pouvoir d'achat aux cheminots ?

La CFDT cheminots a agi ces dernières années pour que des mesures d'équité salariale soient prises.

Qui a obtenu un seul taux (le plus élevé) pour l'indemnité horaire des dimanches et fêtes ? C'est la CFDT !

Qui a obtenu l'alignement sur le 2^{ème} taux (plus élevé) des allocations de déplacement pour les agents des qualifications A-B-TA ? C'est la CFDT !

Qui continue de porter la revendication de non-hierarchisation des indemnités et allocations ? C'est toujours la seule CFDT !

L'efficacité au quotidien pour des avancées sociales au bénéfice de tous les

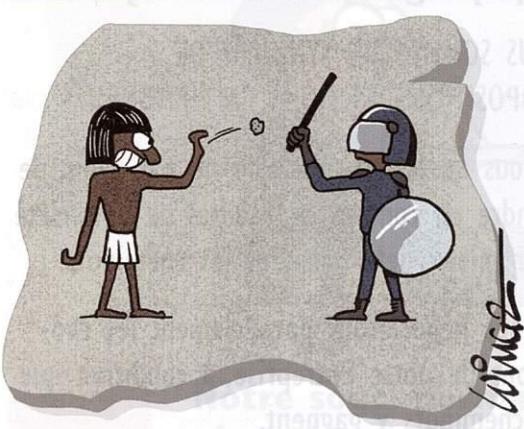
CHEMINOT DE FRANCE -
Directeur de la publication: Arnaud Morvan
Rédacteur en chef: Dominique Aubry
N° CPPAP: 1014 S 07026
Mis en page au siège de la FGTE.
Dépôt légal n° 808/99 février 2011.

CFDT Cheminots
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 Paris CEDEX 19
Tél: 01 56 41 56 70
Fax: 01 56 41 56 71

Cheminot de France Jan. fév. mars 2011

Imprimerie L'Artésienne
Z.I. de l'Alouette BP
99 62802 Liévin CEDEX





cheminots, voilà notre message et notre feuille de route pour ces élections. Je voudrais finir cet éditorial en félicitant les peuples tunisiens et égyptiens qui ont su par leur détermination pacifique chasser des dirigeants despotes.

Ces évènements ont été largement repris par les médias. Ces mêmes médias titrant que la révolution était en marche puisqu'un million d'égyptiens était dans la rue. Alors qu'en France, à l'automne, lorsque plus de 3 millions de manifestants étaient dans la rue, les querelles de chiffres, la méthode de comptage les intéressaient plus que l'absence de négociation et l'entêtement du gouvernement.

Au cours de ce conflit, la CFDT a démontré toute sa capacité à contester et s'opposer à des mesures injustes.

Cela se traduit dans les résultats aux diverses élections professionnelles que ce soit à la Poste, à EDF, à GDF, à la RATP, dans les entreprises privées de Transport Ferroviaire (ECR, Europorte), partout la CFDT progresse.

Ce qui est possible ailleurs, est possible à la SNCF.

Gagnons la révolution dans les urnes, bousculons la représentativité et rendons la vraie place que mérite la CFDT Cheminots au sein de la SNCF pour de véritables progrès sociaux profitables à l'ensemble des salariés.

Le 24 mars, aucune voix ne doit manquer à la CFDT !

Arnaud Morvan

Le Jeudi 24 mars 2011, nous irons tous voter CFDT !

La campagne pour les élections professionnelles du jeudi 24 mars 2011 à la SNCF, aura été l'occasion d'afficher auprès des cheminots une approche syndicale résolument en rupture avec la communication traditionnelle.

La CFDT Cheminots veut changer radicalement l'image du syndicalisme à la SNCF.

Nous voulons sortir des constats stériles qui conduisent les relations sociales vers l'idée erronée que le monde ferroviaire change sans que l'on puisse agir et que dans cette mutation il n'y aurait rien à espérer.

La vision de la CFDT Cheminots n'est pas naïvement optimiste. Nous savons simplement par expérience que de se cantonner à dresser un tableau calamiteux du paysage

social, conduit les salariés dans le fatalisme et la résignation.

Effrayer les cheminots sur leur avenir n'est pas un mode d'action dans lequel la CFDT s'inscrit, nous sommes résolument offensifs, le progrès social n'est pas en panne, c'est la qualité de nos propositions qu'il faut mettre en avant. Pour créer les conditions d'un nouveau rapport de force, il faut dans un premier temps augmenter notre audience auprès des cheminots.

ENSEMBLE, MODERNISONS
LE SYNDICALISME !



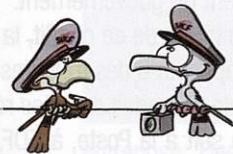
Bâtir ensemble de nouveaux droits



Pour bâtir de nouveaux droits, n'ayons pas peur d'agir différemment, nos revendications sont justes, il faut innover, proposer et exiger !

Le monde de l'entreprise bouge, le monde du syndicalisme change aussi, la CFDT n'accompagne pas ce mouvement, nous sommes ce mouvement ! Vous êtes ce mouvement !

Nous ne voulons pas, par une politique de la chaise vide, laisser d'autres mener cette transformation. Nous travaillons pour que les changements conduits soient non seulement compatibles avec les intérêts collectifs et individuels des salariés, mais qu'ils ouvrent de nouveaux droits et avantages sociaux.



Notre position est forte dans le paysage syndical français

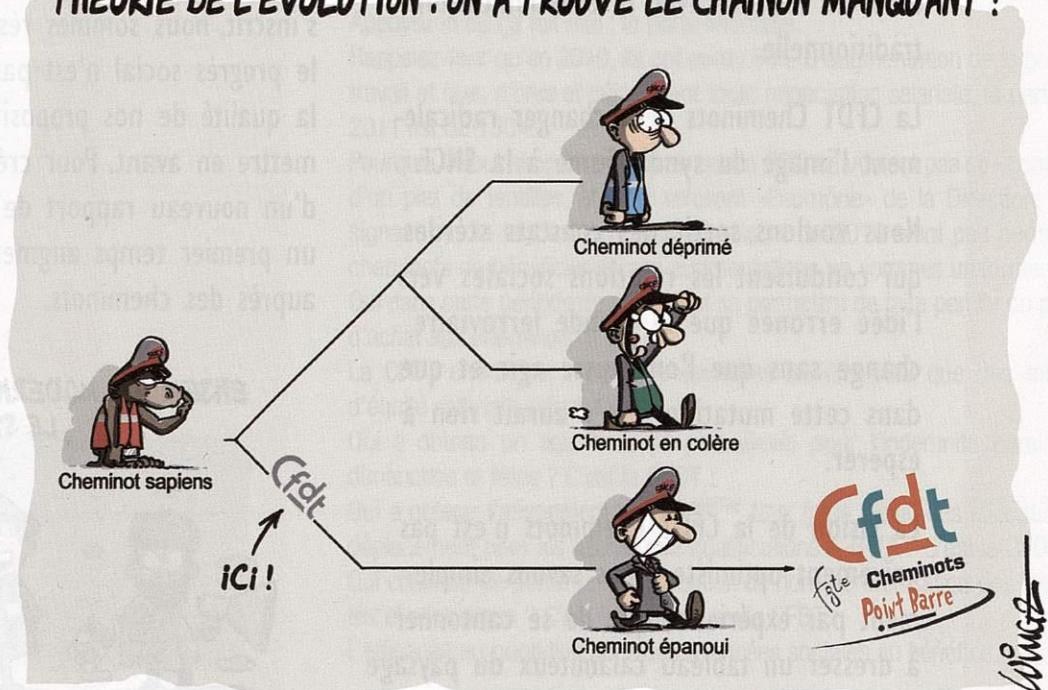
NOUS SOMMES UN SYNDICAT DE PROPOSITIONS, ET NOUS L'AFFIRMONS !

- Nous faisons le choix de ne pas subir, de prendre en compte les réalités de la société pour mieux défendre tous les cheminots.
- Nous négocierons parallèlement les évolutions de notre Entreprise, à condition que les cheminots y gagnent.
- Nous refuserons que la mise en concurrence des entreprises ferroviaires soit la mise en concurrence des salariés.
- Nous nous battons pour concilier les exigences économiques et le bien-être social.

Notre seul objectif : QUE LES CHEMINOTS Y GAGNENT !

THÉORIE DE L'ÉVOLUTION : ON A TROUVÉ LE CHAÎNON MANQUANT !

Délégués du personnel



DONNEZ-NOUS LE POUVOIR D'AGIR SUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT !



Notre souci permanent : répondre aux attentes individuelles et collectives des cheminots

Pour les années à venir, la CFDT s'engage prioritairement sur 4 domaines de revendication :

- Garantir les parcours professionnels et les droits dans tout le groupe SNCF.
- Obtenir de meilleurs avantages sociaux et partager équitablement les fruits des efforts consentis.

- Améliorer la reconnaissance du travail et du métier.

- Améliorer les conditions de travail.

Ces quatre revendications fortes seront notre cheval de bataille en toute occasion.

TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE, ÉVOLUTION DES MÉTIERS, QUOTIDIEN DES CHEMINOTS

Revenir à des revendications plus simples, développer une vision attrayante et attractive de notre syndicalisme auprès des cheminots. Pour être constamment présents et au bon endroit ! la CFDT a besoin du soutien des cheminotes et des cheminots.

Le syndicat CFDT n'est pas un organe de gestion de l'entreprise, il est en toutes circonstances face à l'employeur, il est l'unique outil mis à disposition du salarié pour se défendre, contester, s'organiser, mener l'action et négocier.

ÉLECTIONS DE VOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, VOTEZ CFDT !



Activités sociales : Bougez avec la CFDT !

Que propose la CFDT en matière d'activités sociales ?

Des activités qui répondent aux attentes des cheminots, dynamiques, ouvertes au plus grand nombre, et au plus près des utilisateurs.

Les vacances

Les temps changent, les mentalités aussi. Il est loin le temps des premiers congés payés et des villages de toiles où tous les salariés d'une même entreprise se retrouvaient pendant leurs vacances.

Il n'est pas question pour nous de dénigrer ce mode de vacances qui a permis à des millions de salariés de s'évader, et de profiter de leur temps libre. Nous saluons les initiatives qui avaient été prises à l'époque, et nous pensons qu'elles correspondent toujours à une certaine demande.

Cependant, nous devons également prendre en considération les autres besoins, ceux des jeunes notamment, mais aussi ceux des salariés plus âgés, qui sont de plus en plus nombreux dans l'entreprise.

C'est pourquoi la CFDT est favorable à la mise en place des chèques vacances dans tous les CE.

La CFDT est déjà à l'initiative de cette mise en place dans certains CE (CE Transverses, CE Clientèles, CE GI, CE de Lyon, CE de Strasbourg) et le succès ne s'est pas fait attendre.

Des milliers d'agents peuvent profiter de cette prestation tous les ans, sans mettre à mal les finances des CE en question.

C'est juste une question d'orientation budgétaire...



Alors la CFDT pousse la réflexion plus loin que la simple pérennisation des installations du CCE, souvent vieillissantes, coûteuses et inadaptées.

La CFDT est favorable :

- aux chèques vacances pour tous,
- aux partenariats avec d'autres structures d'accueil de bonne qualité,
- à une gestion plus décentralisée des Activités Sociales.

Les titres restaurants à la SNCF, ce n'est pas un vœu pieu, c'est possible avec une prise en charge de l'entreprise !

1 CHEMINOT SUR 10 PREND SON REPAS DANS UN RESTAURANT D'ENTREPRISE, ET LES AUTRES ? ...



La CFDT exige des conventionnements avec d'autres partenaires, tels que des restaurants inter entreprises.

Pour la CFDT, il est urgent d'entamer des négociations pour la mise en place du titre restaurant à la SNCF.

Cette mise en place ne signifierait pas la mort des « cantines », mais permettrait aux nombreux agents qui doivent se « débrouiller » pour manger, de pouvoir bénéficier, eux aussi, d'une contribution de leur employeur.

Le coût de la mise en place du titre restaurant devrait être supporté par l'entreprise.

Il pourrait être mis en place progressivement, en commençant par les agents qui n'ont

aucune possibilité de se restaurer à proximité de leur lieu de travail.

Il faut préciser que le titre restaurant ne remet pas obligatoirement en cause le régime d'allocation de déplacement qui correspond à un remboursement de frais supplémentaires.

La restauration collective : à quand le titre restaurant ?

La gestion des restaurants d'entreprise est de la compétence des CE.

Cette activité coûte très cher... Et en plus, peu de cheminots en profitent.

Savez-vous qu'à la SNCF, seul 1 cheminot sur 10 prend son repas dans un restaurant d'entreprise ? Que fait-on pour les autres ?

Pour l'entreprise, c'est loin d'être une priorité ! Et pourtant, une nutrition saine est gage de bonne santé, et donc, de bonnes conditions de vie et de travail.



ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'ENTREPRISE, VOTEZ CFDT !



... Activités sociales : Bougez avec la CFDT !



Séjours jeunes décentralisés : un vrai succès

Sous l'impulsion de la CFDT, certains CE ont décidé de décentraliser les bibliothèques, les budgets aux associations de cheminots et l'organisation et la gestion des séjours jeunes hiver et printemps (CE Clientèles, CE Strasbourg....).

Pour exemple : Le nombre de jeunes inscrits a littéralement explosé. Pourquoi ?

Tout simplement, parce que l'offre proposée correspond beaucoup mieux à la demande des agents de ce périmètre !

Cela demande certes, une plus grande implication des élus et du personnel CE mais le jeu en vaut la chandelle !

Alors continuons et allons plus loin en réfléchissant à la possibilité d'une décentralisation totale des séjours enfants et des moyens qui vont avec.

Les associations de cheminots sont nos partenaires

Elles font parties de l'histoire de l'entreprise et contribuent au maintien du tissu social.

Comité d'Entreprise



La CFDT est favorable au partenariat avec les associations cheminotes qu'elles soient sportives, de voyage ou intellectuelles.

Quand cela n'est pas possible, du fait de l'éloignement géographique ou de l'absence de l'activité souhaitée, la CFDT préconise et obtient (dans certains CE) une participation spécifique pour que les agents concernés puissent pratiquer leur hobby ou ils veulent et quand ils veulent.

Pour la CFDT des accords avec les collectivités locales sont indispensables pour que chaque cheminot en bénéficie.

Restauration, Sport, loisirs, voyages, séjours... Culture, vacances...

Afin de donner l'accès à tous aux loisirs et aux vacances...

La CFDT Cheminots sait gérer autrement le financement des activités sociales...

Partout où la CFDT a des élus, les choses bougent !



Les activités sociales, ce sont aussi :

- L'accès pour tous à la culture, aux spectacles, aux sorties et voyages de qualité avec une meilleure participation du CE, un quotient familial équitable et la possibilité de partir avec la personne de son choix où on veut, quand on veut.
- Des fêtes de Noël innovantes, plus conviviales et attrayantes;
- la mise en place (quand ce n'est pas encore fait), de chèques emploi services subventionnés par le CE, pour permettre l'aide aux tâches ménagères, le soutien scolaire, la garde d'enfants, tout en permettant de soutenir l'em-



POUR UN C.E EFFICACE, VOTEZ CFDT

ploi légal soumis à cotisation sociale ;

- une action sur les moyens de garde des enfants (crèches d'entreprise, partenariats ...);
- des bibliothèques et des médiathèques plus modernes, plus innovantes, avec le libre choix pour chaque CE des livres et des médias à proposer (budgets décentralisés).

EN MARS, POUR DES ACTIVITÉS SOCIALES INNOVANTES ET PLUS PROCHES DE VOUS, NE VOUS ABSTENEZ PAS, VOTEZ CFDT !

Avec la CFDT, pour la conquête de droits nouveaux !

Avec la CFDT concilions vie professionnelle et vie privée ! Pour que vos idées avancent.



POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES FAMILIALES AU TRAVAIL



Le jeudi 24 mars 2011, je vote grâce au scrutin électronique...

Plus facile ! Plus rapide ! Le vote électronique retenu dans le cadre des prochaines élections CE et DP concerne environ 40.000 électeurs. Il s'agit des périmètres :

- de la région Champagne-Ardenne (CE de Reims)
- de la région Lorraine (CE de Metz-Nancy)
- de la région Normandie (CE de Rouen)
- de la région de Paris Sud-Est
- du CE Clientèles
- du CE des Directions Transverses
- du CE Gérant de l'Infrastructure
- de la délégation du personnel pour l'ensemble des services médicaux et sociaux ainsi que les agents mis à disposition de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel SNCF.

TECHNIQUE UTILISÉE :

L'électeur aura la possibilité de voter :

- par internet ou intranet, 24h sur 24, pendant toute la durée d'ouverture du scrutin (7 jours); des ordinateurs seront mis en libre service à sa disposition.

On peut donc voter de son domicile, d'un poste individuel sur le lieu de travail ou sur un poste collectif.

- par exception, par téléphone, en composant un numéro vert, cette technique alimentant la même urne que celle du vote par internet.

L'électeur recevra, à son domicile, une notice explicative et les codes secrets lui permettant de se connecter à l'application de vote et de respecter, le secret et l'unicité du vote.

Ce traitement du scrutin a déjà fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, il est strictement confidentiel, il garantit l'anonymat du vote et rend impossible de relier un vote à l'électeur qui l'a émis. Certaines personnes sont très peu à l'aise avec les ordinateurs.

Même si la complexité d'un vote électronique ne dépasse

pas celle d'un retrait dans un distributeur de billets, la faible fréquence des élections demande de « réapprendre » à chaque fois comment voter. Ce n'est pas vraiment le droit à voter qui est en cause mais plutôt de pouvoir l'exercer sans assistance d'un tiers. La procédure n'est pas intuitive, il faut donc bien suivre la notice explicative détaillée que vous recevrez à votre domicile par courrier. Votre Code d'accès se composera d'un identifiant et d'un code confidentiel.

Les électeurs auront à concentrer leur attention entièrement sur la période très courte pendant laquelle ils peuvent voter, du vendredi 18 mars au jeudi 24 mars 2011.

N'hésitez pas à demander des explications à vos délégués CFDT.

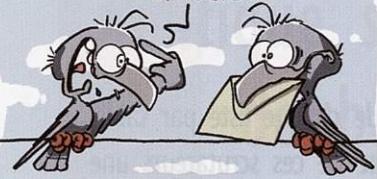
PAR VOTE ELECTRONIQUE ...

0,73 SECONDE

RECORD À BATTRE !



Y'A PAS ECRIT
LA POSTE !



... par correspondance ...

Votez dès la réception du matériel.

N'attendez pas la dernière minute, n'oubliez pas le délai d'acheminement de votre courrier.

**VOTE PAR CORRESPONDANCE :
ACCROCHEZ-VOUS !**



Qui est concerné ?	Que doit faire l'établissement ?
• Agents en déplacement le jour de l'élection	Avant leur départ, l'établissement doit leur remettre les bulletins et les enveloppes nécessaires au vote par correspondance.
• Agents malades, blessés ou détachés hors de leur unité d'affectation	L'établissement doit envoyer à domicile les bulletins et enveloppes nécessaires au vote par correspondance.
• Agents en congés ou en repos	
• Pas de bureau de vote	L'établissement doit faire parvenir à l'agent en service les bulletins et enveloppes nécessaires au vote par correspondance.

Important !

Les personnels de conduite, du service des trains et de la réserve des établissements recevront d'office le matériel pour voter par correspondance.

Attention ! Ces dispositions n'empêchent pas le vote physique.

Les enveloppes doivent être obligatoirement acheminées par la poste.

**VOTE PAR CORRESPONDANCE :
RESTEZ CONCENTRÉ ...**



... en passant par l'isoloir ...

Le bureau de vote

Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture du bureau de vote doivent être portées à la connaissance des agents (affichage dans tous les chantiers et bureaux, avis hebdomadaire régional, bulletin d'établissement...).

DANS LES BUREAUX DE VOTE ...



Comment vote l'électeur ?

L'électeur :

- présente une pièce d'identité,
- retire les enveloppes correspondantes auprès du Bureau de Vote,
- se rend dans l'isoloir (obligatoire), place les bulletins dans les enveloppes correspondantes,
- présente à nouveau sa pièce d'identité,
- dépose ses enveloppes dans les urnes appropriées,
- émarge la liste électorale.

Les scrutateurs :

C'est le Bureau de vote qui dirige les opérations de dépouillement.

Le Bureau de vote désigne, parmi les électeurs, des scrutateurs répartis par table de quatre (deux dépouillent, deux comptabilisent les résultats).

Chaque Organisation Syndicale peut proposer des scrutateurs (parmi les électeurs de la circonscription électorale) sous réserve qu'il n'y ait pas

plus d'un scrutateur de chaque liste par table. Il faut remettre la liste de ces scrutateurs une heure au plus tard avant la clôture du scrutin par le Président.

Le dépouillement des votes

Les enveloppes sont annulées dans les cas suivants :

- double vote,
 - enveloppe n° 2 non signée,
 - enveloppe n° 2 non cachetée,
 - enveloppe n° 2 ne portant pas les indications réglementaires ou portant d'autres indications,
 - enveloppe n° 2 vide,
 - enveloppe n° 1 (celle comportant le bulletin de vote) qui n'a pas été mise dans l'enveloppe n° 2 ou bulletin placé directement dans l'enveloppe n° 2 sans utilisation de l'enveloppe n° 1
 - les enveloppes en plusieurs exemplaires pour un même électeur,
 - les enveloppes n° 2 reconnues non valables ne sont pas ouvertes.
 - enveloppe parvenue après la clôture du scrutin (17 h 00).
- De même sont annulées :
- les enveloppes non fournies par la SNCF,
 - les enveloppes n° 1 qui ne correspondent pas aux références de l'enveloppe n° 2

Bulletins nuls

Sont considérés comme nuls, les bulletins de vote :

- modifiés par l'électeur (sauf noms rayés), il faut qu'au moins un nom subsiste pour que le bulletin demeure valable,
- bulletins différents de l'enveloppe prévue, (respecter les couleurs de chaque bulletin et des enveloppes).

Politique salariale et notations, double peine pour les cheminots ...

Dans un document récent, accompagné d'une lettre de François NOGUE, la Direction rappelle à tous ses dirigeants « **qu'une attention particulière doit être portée sur les pratiques de notation, pour en limiter le coût** ».

Il est ainsi fait mention de toute une panoplie de mesures, dont certaines, « à appliquer systématiquement, sauf constat, au cas par cas, d'une impossibilité spécifique ».

En fait, il s'agit d'une modification radicale dans les pratiques de la notation. Jusqu'à maintenant, il était du rôle du manager de promouvoir ses agents.

Désormais, pour la Direction, le bon notateur sera celui qui réussit à réduire le nombre de promotions !

Cela pourrait peut-être se traduire prochainement par des objectifs chiffrés de réduction de la masse salariale, qui pourraient être récompensés par une augmentation de la... GIR !

Pour la CFDT, il est inacceptable que les cheminots soient victimes d'une double peine :

Diminution du pouvoir d'achat par de faibles augmentations générales doublée d'une absence de reconnaissance professionnelle. Tout cela dans un contexte d'effort permanent de productivité.

De plus, certaines des orientations données par

la DRH sont totalement contraires à l'esprit du statut. Quelques exemples :

- pas de promotion au niveau supérieur avant 3 ou 4 ans d'ancienneté sur la qualification ;
- impossibilité de passer au niveau 2 si l'on est placé sur la 1^{ère} PR de la qualification ;
- pas de notation à la qualification supérieure si le gain est supérieur à 2 PR. Ainsi, il devient impossible de B1 à C1, ou de F1 à G1 ! Passage par le niveau 2 obligatoire ! L'esprit de la grille est donc totalement dévoyé ;
- pas de notation pour un ex jeune cadre dans les 3 ans qui suivent sa période d'attaché, ce qui va générer un blocage considérable à la PR23 ;
- pas de promotion en qualification si notation en PR ou en niveau l'année précédente. Ceci signifie qu'un agent ne pourra pas bénéficier de son potentiel validé, s'il faisait partie du contingent prioritaire en PR l'année précédente !

LA NOUVELLE POLITIQUE DE NOTATION SNCF

ON A VANDALISÉ NOS
FICHES DE PAYE ! ...



Modification radicale dans les pratiques de la notation...

D'autres mesures du plan d'action sont inacceptables et ne figurent dans aucun texte réglementaire :

Pour permettre aux branches d'activité de réduire leurs cadres d'organisation, **il est prévu d'augmenter les durées de séjours sur une qualification, et d'imposer la tenue de 2 postes avant de pouvoir changer de qualification.** La durée de tenue de ces postes étant fixée à 4 ou 5 ans !

Lors des vacances de postes, leur qualification sera systématiquement revue à la baisse. Le « contrat social » des cheminots en prend un sacré coup !

Certainement inspiré par des cabinets conseils qui font leurs choux gras dans le dumping social, l'entreprise ferme le robinet de la progression salariale.

Un rendez-vous salarial est bien prévu le 22 février. Mais il est à craindre qu'il n'apportera pas des réponses à la hauteur des attentes des cheminots. **Le président Pépy annonce partout la couleur de la rigueur...**

Pourtant en augmentant en moyenne de 2,8% les tarifs qu'elle propose à ses clients, la SNCF démontre qu'elle intègre le paramètre inflation dans ses approches économiques.

Rappelons que les prix ont évolué de +1,8% en 2010.

D'un autre côté, en obtenant une baisse de la cotisation patronale sur les retraites (taux T2) l'entreprise économisera 70 millions d'euros en 2011.

Pour la CFDT, l'obsession de l'arrivée de la concurrence ne doit pas amener la direction à avoir une approche dogmatique. Les cheminots doivent avoir le juste retour de leur productivité.

Des commissions de notation reportées : ce n'était pas le choix de la CFDT.

Au prétexte de la surcharge de travail des bureaux administratifs, la Direction a imposé le report des commissions de notation 2011 début juin.

Ce n'était pas du tout la revendication de la CFDT, qui, bien que favorable à une dissociation pérenne des élections et des notations, demande depuis des années que les notations aient lieu à l'automne pour des nominations au début de l'année suivante.

Cette situation pose un problème aux agents qui souhaitent partir en retraite, tout en bénéficiant de leur éventuelle promotion. Pour y remédier, la direction portera de 6 mois à 3 mois le délai pour faire sa demande de départ . Nous en attendons la confirmation officielle.

Il n'existe malheureusement pas d'antidote contre les pertes de mémoire

En 2010, La CFDT, au cours de la négociation salariale, a obtenu :

- **L'augmentation de la gratification de vacances + 30 euros pour tous.**
- **Des mesures «bas salaires» :** alignement des allocations de déplacement les plus basses sur le 2^{ème} taux (plus élevé) et augmentation de 15% du montant minimum de la gratification annuelle d'exploitation.

Mais du fait de la non-signature de la CGT et de SUD, l'accord salarial n'a pas été validé. De ce fait, la mesure d'augmentation uniforme de l'ensemble des primes de tra-

vail de 10 € par mois à partir du 1^{er} mai 2010 n'a pas été entérinée. **Cette mesure n'étant revendiquée que par la CFDT.**

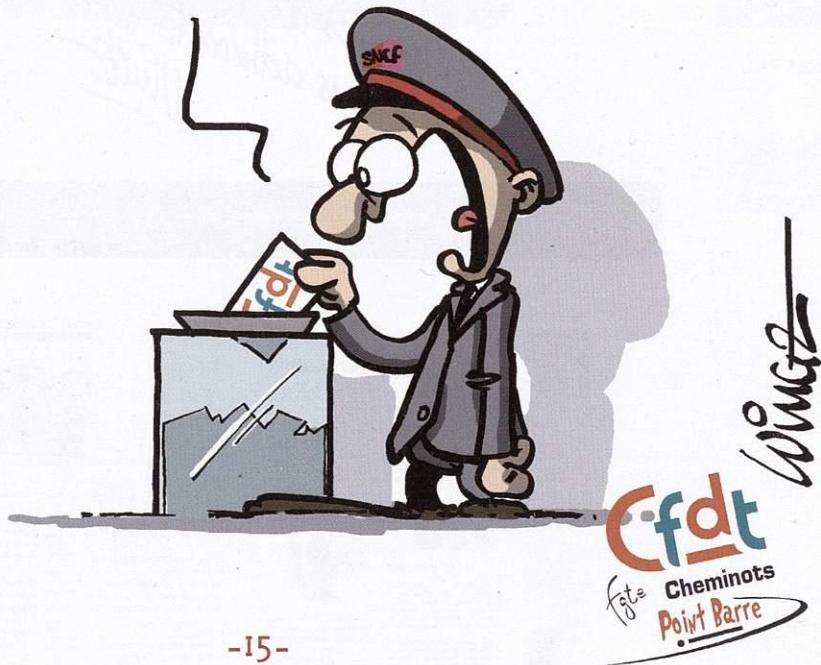
Conséquences :

- Les Cheminots ont perdu 90 € d'augmentation en 2010 ;
- mais également 130 € en 2011 (Prime de Fin d'Année comprise).

Pour des augmentations salariales efficaces et profitables à tous, agissez et votez CFDT.

SALAires : PARTAGEONS LE FRUIT DES EFFORTS CONSENtis !

VOTER PLUS POUR GAGNER PLUS! ...



Retrouvez tous les tracts sur le site internet :

www.cfdtcheminots.org

Suivez également la campagne CFDT pour les élections professionnelles à la SNCF du jeudi 24 mars 2011

ÉLECTIONS DE VOS DÉLEGUÉS DU PERSONNEL, VOTEZ CFDT !

DANS LES BUREAUX DE VOTE ...

JE CHOISIS DES IDÉES NEUVE SUR DU PAPIER RECYCLE

ET SURTOUT PAS L'INVERSE ...

Point Barre!

Accueil **La CFDT** **Adhérer** **Les Métiers** **Nos revendications** **Europe Ferroviaire** **Publications** **Aide**

MENU PRINCIPAL

ACCUEIL
LIENS CFDT
NEWS
COMMUNIQUE DE PRESSE

DOSSIER RETRAITE

Communiqué

DEVELOPPEMENT DURABLE

Engagements FRET RAIL

EGALITÉ PROFESSIONNELLE

Mixité
Manifestations
Discriminations

cfdt cheminots

EXCLUSIF : ON A RETROUVÉ LES ORIGINES DE LA CFDT CHEMINOTS !

TRACT COMITÉ D'ENTREPRISE ACTIVITÉS SOCIALES

ACTIVITÉS SOCIALES BOUGEZ AVEC LA CFDT !

Que propose la CFDT en matière d'activités sociales ?

C'est pourquoi la CFDT est favorable à la mise en place dans certains CE de commissions d'activités sociales (C.A.S) et d'autres ce n'est pas fait attendre.

Ces milieux d'agents peuvent profiter de leur temps libre pour faire évoluer et améliorer les thématiques des CE en matière d'activités sociales, qu'elles soient d'orientation budgétaire...

Les vacances

Alors la CFDT propose la réflexion plus loin que la simple permanence des salariés dans les C.E., souvent vaines, stériles, coûteuses et inadaptées.

La CFDT est favorable à une réflexion plus large, avec des séances de travail, de formation, de formation professionnelle, avec des séances de networking...

Le rôle des élus du Comité d'entreprise

Le comité d'entreprise a pour objectif d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à :

- la gestion,
- l'évolution économique et financière de l'entreprise,
- l'organisation du travail,
- la formation professionnelle,
- aux séances vacances paides,

Il formule, à son initiative, et examine, à la demande du chef d'entreprise, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise.

En matière sociale, le comité a un rôle de gestion des activités socio-sociales et culturelles, où il est censé à exercer, disposant ainsi d'un véritable pouvoir de décision.

Pour donner toute sa force au CE dans son rôle économique et social, il faut des représentants issus d'une grande Confédération syndicale, comme la CFDT.

IDENTIFICATION

Identifiant
Mot de passe
Se souvenir de moi

CONNEXION

Mot de passe oublié ?
Identifiant oublié ?
Créer un compte

Recherche
RECHERCHE

TRACTS ELECTIONS 2011